

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES CŒUR DE CHARTREUSE  
Pôle Tertiaire- ZI Chartreuse Guiers – 38380 ENTRE-DEUX-GUIERS



Nombre de Conseillers  
En exercice : 36  
Présents : 25  
Votants : 29

L'an deux mille dix-sept, le vingt-trois mars à 19 heures,  
Le Conseil Communautaire, s'est réuni en session ordinaire dans la salle de réunion du  
Pôle tertiaire - Zone Industrielle Chartreuse-Guiers à Entre-deux-Guiers sous la  
présidence de Denis SEJOURNE.

Date de la convocation : 16 mars 2017

Présents les délégués avec voix délibérative :

Résultat du vote

Pour : 29  
Contre : 0  
Abstention : 0

Jean Michel FERTIER (Corbel) ; Denis SEJOURNE (Entre-deux-Guiers) ; Jean-Paul CLARET,  
Suzy REY (Entremont-le-Vieux) ; Myriam CATTANEO (Les Echelles) ; Gilles PERIER MUZET,  
Elisabeth SAUVAGEON, Philippe QUINTIN (Miribel les Echelles) ; Jean-Pierre ZURDO (Saint-  
Christophe la Grotte); Nicole VERARD, Gérard DAL'LIN (Saint-Christophe sur Guiers) ;  
François LE GOUIC (Saint-Jean de Couz) ; Patrick FALCON (Saint- Joseph de Rivière) ;  
Christian ALLEGRET, Nathalie HENNER, Christiane MOLLARET, Cédric MOREL, Bertrand  
PICHON-MARTIN, Céline BOURSIER (Saint-Laurent du Pont) ; Stéphane GUSMEROLI,  
Dominique CABROL (Saint Pierre de Chartreuse) ; Jean Paul PETIT (Saint- Pierre  
d'Entremont 38); Brigitte BIENASSIS (Saint- Pierre d'Entremont 73); Denis BLANQUET,  
Robert DUISIT (Saint-Thibaud de Couz)

**OBJET : CONVENTION AVEC LE GROUPEMENT  
PASTORAL DE L'EMEINDRAS – ALPAGE  
CHAMECHAUDE**

Pouvoirs : Gérard ARBOR à Jean Paul CLARET, Cédric VIAL à Myriam CATTANEO, Martine  
MACHON à Patrick FALCON, Jean Claude SARTER à Céline BOURSIER

**CONSIDERANT** la compétence agricole de la Communauté de communes, et le soutien de la Communauté de  
Communes Cœur de Chartreuse au pastoralisme, qui est une composante forte de l'agriculture du territoire,

**CONSIDERANT** l'alpage de Chamechaude, exploité par le groupement foncier pastoral de l'Emeindras, situé pour partie  
sur le territoire de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse (28%) et pour partie sur le territoire de la  
Métro Grenobloise (72%)

Il convient de rappeler que cet alpage est particulier, et nécessite une conduite technique adaptée, à plusieurs titres.  
En 2016, le groupement est composé de 6 éleveurs de la Chartreuse, pour 350 brebis et agneaux.

- Il subit une fréquentation touristique et de proximité de randonneurs, en provenance du bassin grenoblois  
notamment, très importante. Un éco-compteur positionné sur un des accès de randonnée, au lieu-dit Bachasson, a  
relevé plus de 15 000 passages à la montée au cours de l'été 2015.

Cette sur-fréquentation génère des adaptations fortes sur la conduite du troupeau (éloignement des issues de l'alpage  
et des zones fréquentées en fonction de l'heure d'affluence, gestion des chiens des randonneurs pourtant interdits,  
etc.)

- Cet alpage est partagé en deux unités distinctes et déconnectées, versant ouest de la montagne de Chamechaude et  
versant sud.

Ces deux éléments conjugués nécessitent l'emploi d'un berger à temps plein, en charge de la conduite du troupeau  
mais également de l'accueil, sensibilisation, information des randonneurs afin de réduire les conflits d'usage et  
prévenir les conduites inadaptées. Le berger réalise également des missions d'observation naturalistes (faune, flore)  
dans un secteur à enjeu pour le Tétra Lyre notamment.

- Le renforcement du nombre de bêtes dans les troupeaux, ce qui permettrait d'améliorer l'équilibre financier de la  
gestion de l'alpage, n'est pas possible, parce que la surface exploitable ne le permet pas. La gestion du troupeau est  
finement adaptée à la végétation, et forcée notamment là où la dynamique de reprise des ligneux est importante.

- La gestion de cet alpage est très largement conditionnée et assujettie aux intérêts touristique, paysager et  
environnemental du site.

A ce titre, au regard de l'importance stratégique de cet alpage, et considérant la mission d'intérêt général menée par le  
groupement, au-delà de la seule exploitation pastorale de l'alpage.

Une convention est proposée entre le GP de l'Emeindras et la Communauté de communes Cœur de Chartreuse afin de  
permettre au groupement, durant 5 années de 2016 à 2020, de conduire la gestion de l'alpage en tenant compte de  
l'ensemble de ces particularismes et d'en adapter la gestion ; ce afin de trouver un équilibre au terme de cette  
période.

Ce partenariat est mis en œuvre de la même façon avec la Métro grenobloise.

L'aide annuelle proposée est de 1680 € ajustée au prorata des surfaces de l'alpage pour la Communauté de Communes (28%) et de 4320 € (72%) pour la Métro Grenobloise.

La Métro Grenobloise est par ailleurs identifiée pour être maître d'ouvrage du projet de travaux de réfection de la Cabane de Bachasson.

Après avoir entendu l'exposé du Président, le conseil communautaire après en avoir délibéré, à l'**UNANIMITE**.

- **VALIDE** la participation de la Communauté de Communes Cœur de Chartreuse à la gestion de l'alpage
- **AUTORISE** le Président à signer la convention et tout acte nécessaire à la mise en œuvre de la présente délibération.

Le Président,

- CERTIFIE sous sa responsabilité le caractère exécutoire de cet acte qui sera affiché ce jour au siège de la collectivité
- INFORME que la présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal administratif de Grenoble, dans un délai de 2 mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat.

Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus.

Pour extrait certifié conforme et exécutoire.

Publié, notifié et transmis en Préfecture  
Le 24 mars 2017,

Le Président  
  
Denis SEJOURNE  
